



FINANCES
PUBLIQUES

Au cœur des luttes

SYNDICAT CGTR-Finances publiques

DECLARATION DE LA CGTR-FINANCES PUBLIQUES AU CSAL FS DU 26 JUIN 2025

Monsieur Le Président,

Au premier semestre 2023, l'immense majorité des Français s'est battue contre une réforme inique, reculant de deux ans l'âge de départ en retraite : des grèves massives, des manifestations comptant plus de 3 millions de participants à l'appel de l'intersyndicale la plus complète possible.

Deux ans après cette réforme imposée au 49.3 à l'Assemblée nationale et à tout un peuple, un an après un magistral échec électoral pour Emmanuel Macron, le gouvernement Bayrou a tenté une opération politicienne en organisant une concertation en trompe l'œil : il n'était pas possible de discuter de l'essentiel, le vol de deux ans de nos vies ! Seules des miettes pouvaient être grappillées financées par de nouveaux reculs : un rabotage sévère sur le dispositif carrières longues, qui aurait fait travailler un à deux ans de plus 20 à 60 000 personnes, et plus largement une sous-indexation générale des pensions des retraités.

Alors que le Premier ministre multiplie les manœuvres politiciennes pour prolonger son bail à Matignon, la CGT le réaffirme : il n'y a pas d'autre solution que l'abrogation des 64 ans.

La CGT appelle les députés à tirer toutes les leçons de cet échec organisé par le patronat et le gouvernement et à exiger la mise en œuvre immédiate de la résolution prévoyant l'abrogation de la réforme votée très largement par l'assemblée nationale le 5 juin dernier.

Ce mardi 24 juin se tenait une Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS) concernant l'accord PSC.

Le ministère persiste et signe. Il refuse obstinément de communiquer, en toute transparence, et comme prévu dans l'accord signé le 21 juin 2024 par toutes les organisations syndicales, les éléments permettant d'expliquer le choix de l'opérateur ALAN. Pire, il a signé l'acte d'engagement et notifié le marché à l'opérateur Alan, le 23 juin, faisant fi de toutes les remarques et interrogations depuis un mois.

Suite à notre demande, dans notre déclaration liminaire, d'avoir en séance le rapport d'analyse (notation par critères et sous critères des opérateurs ayant répondu à l'appel d'offre), le ministère a refusé de nous communiquer sur table les éléments nous permettant de s'assurer du bon déroulement des règles du marché. Pire, le secrétaire général adjoint a estimé que le sujet était clos concernant considérant que celle-ci n'était entachée d'aucune anomalie.

En lieu et place voici un florilège des données communiquées ce jour, sensées nous rassurer sur l'opérateur retenu :

150 permanences physiques sur le territoire chaque année, soit une permanence par direction dans l'année ! les usagers effectueront leurs démarches sur leur compte et pourront contacter l'opérateur par différents canaux : plate-forme téléphonique, rappel téléphonique, mail, chat mais toujours pas d'interlocuteur physique.

C'est inacceptable !!!

La qualité des documents transmis n'est pas à la hauteur du sujet, pire les représentants des personnels n'ont pas voix au chapitre. La CPPS devient une véritable instance d'enregistrement avec la transmission d'informations descendantes sans réponse à nos interrogations.

Le Ministère avec le document promotionnel communiqué, se contente de faire le service commercial d'ALAN plutôt que de s'assurer du bon déroulement du marché.

Pour la CGTR Finances, la santé des agents ne se monnaie pas au rabais. La délégation CGT Finances a quitté seule la CPPS estimant que des données factuelles transmises sur ALAN ne permettait pas une discussion de qualité sur le déploiement et la mise en place de la PSC au 1er janvier 2026.

La CGT Finances continuera à se battre et travaille d'ores et déjà à engager un recours en justice. Elle appelle l'ensemble des agentes et agents à signer massivement la pétition « Non à Alan » et à engager des initiatives locales pour contester cette décision.

En ce qui concerne le présent CSA FS, figure à l'ordre du jour la présentation de la note directionnelle SSCT.

Les premiers mois d'utilisation de SignalFip démontrent que la DGFIP a encore raté l'occasion d'améliorer les conditions de travail des agents.

La communication complète non anonymisée de la fiche de signalement aux représentants du personnel en FS est le principal écueil, car, contrairement à la hiérarchie, qui est par défaut informée, les représentants des personnels, eux, sont exclus d'informations pourtant essentielles de la fiche de signalement, telles que le nom de l'agent et les faits constatés (l'agent doit cocher une case s'il souhaite que ces informations leur soient transmises) !

C'est en permettant à tous les acteurs de prévention de travailler ensemble qu'on pourra développer une vraie politique d'amélioration des conditions de travail et préserver la santé physique et mentale des agents de la DGFIP, notamment lors de groupes de travail dédiés à l'examen des fiches de signalement.

En ce qui concerne l'observatoire interne, la Direction Générale aura beau tourner les chiffres dans tous les sens, le constat est implacable.

La rémunération, les possibilités d'évolution et les conditions de vie au travail sont les priorités des agents de la DGFIP.

C'est pourquoi la CGT revendique une hausse immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation, une carrière linéaire avec un avancement de grade dès lors que vous en remplissez les conditions d'ancienneté et le rétablissement des CHSCT.

Les représentants de la CGTR Finances publiques ne participeront donc pas à ce CSA FS.

Les élus et l'expert au CSAL FS: Michaël JALMA, Renaud BRAVIN, Hermann AGATHE, Erika GOURDE et Damien LHOMOND.